

Vendôme

LE MAG

À la une

La 4^e édition du Défi
alimentation est lancée

Commerces

Le faubourg Chartrain
se dévoile

Agenda

Découvrez les prochains
événements dans la ville



DOSSIER

LE CPA, UN NOUVEL OUTIL

DE TRAVAIL AU SERVICE

DE LA VILLE ET DU TERRITOIRE

4 | RETOUR EN IMAGES

6 | GRAND ANGLE

10 | À LA UNE

- Pour une ville plus agréable, soyons tous vigilants
- La 4^e édition du Défi alimentation est lancée
- Une action pour l'entretien des mares du bois de l'Oratoire
- La création d'un habitat inclusif au CCAS de Vendôme

12 | DOSSIER

LE CPA, UN NOUVEL OUTIL DE TRAVAIL AU SERVICE DE LA VILLE ET DU TERRITOIRE

16 | COMMERCES

- Un nouveau restaurant italien à Vendôme
- Le faubourg Chartrain se dévoile

17 | AGENDA

- Découvrez les prochains événements dans la ville

18 | TRIBUNES

19 | INFOS PRATIQUES

PARTAGEZ VOS PLUS BELLES PHOTOS DE VENDÔME SUR FACEBOOK ET INSTAGRAM AVEC #JAIMEVENDOME  



Chères Vendômoises,
Chers Vendômois



Alors que nous laissons derrière nous une année riche en défis et en enseignements, tournons-nous résolument vers l'avenir avec optimisme et détermination. En cette nouvelle année qui débute, notre ville se dresse fièrement prête à accueillir de nouveaux projets, de nouveaux défis.

L'année écoulée a été marquée par la conclusion de jolis événements, je pense notamment à celui de l'inauguration du parc Ronsard, le 50^e anniversaire du jumelage Vendôme-Gevelsberg, le Tour Vibration, le rallye Cœur de France ou encore Abbaye on Ice. Une année également où nous avons tous été confrontés à la crise énergétique et économique et durant laquelle nous avons porté une plus grande attention aux plus fragiles d'entre nous. En 2024, continuons à faire de Vendôme un lieu où chacun se sent chez soi, un endroit où la diversité est célébrée et où l'inclusion est une priorité. Que cette nouvelle année soit le reflet de notre engagement. Et nos engagements, nous continuerons à les tenir que ce soit pour le suivi de la requalification du faubourg Chartrain, le futur PLUi-H, la rénovation du quartier gare, le futur projet urbain des Rottes et le renforcement du service public en son cœur avec l'ouverture d'un guichet unique. Ces projets, il nous importe de vous les faire connaître, de les partager avec vous et pouvoir vous entendre.

C'est la raison pour laquelle nous poursuivons ce travail de concertation auquel nous sommes tous attachés. C'est aussi pourquoi nous avons souhaité pouvoir venir à votre rencontre plus souvent à travers Vendôme

le mag qui passera d'une périodicité de deux numéros par an à quatre. L'occasion de mettre en avant les initiatives culturelles et artistiques développées et portées par la ville, mais également par le tissu associatif. Vendôme, avec son patrimoine riche et son histoire captivante, continuera à être le théâtre d'événements qui renforceront notre identité commune. C'est également l'opportunité de soutenir nos commerces locaux, nos artisans et nos producteurs, favorisant ainsi une économie locale prospère. 2024 sera aussi plus verte : nous continuerons à favoriser les transports écologiques, encouragerons le recyclage et œuvrerons ensemble pour réduire notre empreinte carbone, le futur Centre polyvalent d'activités étant le meilleur exemple.

Enfin pour cette nouvelle année, continuons à être solidaires, ambitieux et résolus. Vendôme est bien plus qu'une ville, c'est une communauté. Ensemble, embrassons les opportunités qui se présentent à nous et faisons de 2024 une année mémorable pour Vendôme. Que cette année nouvelle soit porteuse de bonheur, de réussite et d'épanouissement pour chacun d'entre vous.

Laurent BRILLARD
Maire de Vendôme



Vendôme LE MAG
Éditeur: ville de Vendôme
Hôtel de ville et de communauté
Parc Ronsard 41100 Vendôme
02 54 89 42 00 - courrier@catv41.fr

Directeur de la publication: Laurent Brillard
Directeur de la communication: J.-P. Boutaric
Rédacteur en chef: Romain Dalby
Graphiste: Julie Annezo
Crédits photos: SABH p.1, p.2, p.12-15;
4.1 Production p.3-7; Adobe stock p.8, p.11;
association Athena p.9

Impression: imprimerie ISF - 41000 Blois
Tirage: 12 000 exemplaires
Dépôt légal: à parution
ISSN: 1168-4526



Site internet
www.vendome.eu



Facebook
[@villedevendomeofficielle](https://www.facebook.com/villedevendomeofficielle)



Youtube
[@villedevendome](https://www.youtube.com/villedevendome)



Instagram
[@villedevendome_](https://www.instagram.com/villedevendome)



← La magie a opéré lors de l'inauguration de la patinoire par la troupe Patin'air le 26 novembre. Des pirouettes éblouissantes et des moments givrés qui ont lancé à merveille les festivités prévues durant cette 9^e édition d'Abbaye on Ice.



↑ Le vendredi 22 décembre, la Nuit givrée a transformé les rues en un tableau enchanteur avec la déambulation poétique menée par la compagnie Remue Ménage. L'éclat des lumières, la magie des mouvements et l'émotion palpable ont encore une fois ravi petits et grands.

↓ Le samedi 6 janvier, c'est face à une cour du cloître de la Trinité noire de monde que la Candeloro Show Company menée par Philippe Candeloro a offert pendant plus d'1h30 une succession de tableaux et d'intermèdes originaux sur la glace d'Abbaye on Ice.



↑ Trompettes et tambours ont résonné à Vendôme, parmi les silences solennels de cette journée célébrant le 105^e anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918. Des hommages, des discours et des chants vibrants ont accompagné la centaine de militaires présents, issus des différents corps de l'armée française.

← Depuis le 17 novembre, la 1^{ère} tranche du faubourg Chartrain est de nouveau ouverte à la circulation (entre l'avenue Gérard Yvon et la rue Balzac), marquant ainsi la fin de la première phase de travaux. La transformation se poursuit pour redynamiser cette artère essentielle de la ville.

→ Accompagné de Romain Deux (chargé du dispositif Petite ville de demain), Benoît Gardrat, premier adjoint, et Blandine Gauvin, directrice Vivre ensemble et Politique de la ville, le maire s'est rendu dans le quartier des Rottes pour annoncer le lancement d'une étude pour définir ce que sera le quartier prioritaire à l'horizon 2030.





Grand angle

Au pied de la tour de Poitiers restaurée, les vestiges des tours de l'ancien châtelet d'entrée du château (phase 2 du chantier, à gauche sur l'image) sont en cours de confortement. En quasi simultanée, les travaux de la phase 3 ont été lancés sur les murs et tours du front nord (à droite sur l'image), ils devraient se terminer en septembre 2024. Le coût prévisionnel total des travaux est estimé à 2,6 millions HT.

POUR UNE VILLE PLUS AGRÉABLE, SOYONS TOUS VIGILANTS



Qui n'a jamais pesté contre une haie qui déborde sur le trottoir ? Connaissez-vous vos droits et responsabilités en tant que riverain ? Dans cet article, explorons vos obligations individuelles et découvrons comment nous pouvons contribuer à améliorer la qualité de nos espaces piétonniers.

L'entretien des haies

Les riverains doivent régulièrement élaguer ou couper les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines le long des voies publiques ou privées. L'objectif est de maintenir la visibilité des piétons, éviter l'obstruction des feux de signalisation et des panneaux routiers et garantir une circulation fluide, notamment aux intersections. Il est crucial que la végétation ne touche pas les câbles des services publics tels qu'ENEDIS, la téléphonie et l'éclairage public pour assurer la sécurité des installations. Les locataires sont également concernés, car les frais d'entretien et d'élagage incombent à leur charge dans le cadre d'une location. Concernant

les nouvelles plantations, une distance minimale de 50 centimètres est requise par rapport aux clôtures pour une hauteur inférieure à 2 mètres et au-delà de cette hauteur, une distance minimale de 2 mètres est nécessaire. La prescription trentenaire peut être appliquée pour les plantations existantes depuis 30 ans, offrant ainsi une protection aux arbres anciens.

L'entretien des trottoirs

Tout riverain est responsable de l'entretien du trottoir le long de sa propriété toute l'année, tout particulièrement lors de la chute des feuilles à l'automne. Les feuilles mortes et les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ou dans les avaloirs des eaux pluviales, de même que les mauvaises herbes le long des murs qui doivent être enlevées. Lors de conditions hivernales, chaque résident doit dégager le trottoir de la neige pour assurer la sécurité des passants. L'utilisation de sel de déneigement est interdite près des arbres et des plantations.

Pour la sécurité de tous

La ville peut émettre une injonction et exiger l'élagage des arbres et plantations. En cas de non-respect, elle peut prendre des mesures et les frais engendrés seront automatiquement imputés aux riverains négligents. Il est crucial de souligner que leur responsabilité peut être engagée en cas d'accident lié au non-entretien de leur propriété. La sécurité de tous dépend de la vigilance et de l'implication de chacun. La ville de Vendôme se tient à la disposition des vendômois pour tout échange sur ce sujet, encourageant ainsi une collaboration active pour maintenir une ville propre, sécurisée et agréable à vivre.

Pour prendre contact avec la direction de l'Environnement et des Espaces verts, appelez le 02 54 89 44 60 ou envoyez un mail à deev@catv41.fr

LA 4^e ÉDITION DU DÉFI ALIMENTATION EST LANCÉE

Le Défi alimentation, porté par Graine Centre-Val de Loire depuis 2017 et animé localement par l'association Athena, revient en 2024 pour sa 4^e édition. L'objectif demeure inchangé : accompagner les habitants dans leurs pratiques alimentaires en faveur de produits de saison, bios et locaux, tout en préservant la stabilité de leur budget.

Un défi pour tous

Lancé en partenariat avec la ville de Vendôme, le Défi alimentation a pour mission principale d'informer, conseiller et accompagner la population. Les habitants qui le souhaitent sont conviés à participer à des animations, événements et visites conviviales. Chaque événement est gratuit et sur inscription. Les finalités du Défi alimentation sont multiples : sensibiliser les participants à l'importance de modifier leurs habitudes alimentaires en leur apportant des connaissances approfondies, favoriser la réflexion sur leurs modes de consommation et créer des liens directs avec les producteurs locaux. L'accent est également mis sur l'autonomie des individus en les incitant à privilégier des produits de qualité issus de la filière locale et à faire des choix éclairés pour leur alimentation.

De janvier à juillet

Parmi les actions du Défi, on compte 8 temps forts animés par l'association Athena. Du stand de lancement sur le marché de Vendôme le 12 janvier dernier au temps convivial avec tous les participants des ateliers du défi le 6 juillet, chaque événement a un objectif spécifique. Des ateliers pratiques tels que « Des idées pour conserver mes légumes » ou « Cuisiner les plantes sauvages » permettent aux participants



d'apprendre concrètement à diversifier leur alimentation. Chacun peut participer librement en s'inscrivant auprès de l'association. Les temps forts visent à la découverte de nouveaux produits et lieux d'approvisionnement à proximité. Ils offrent également l'opportunité d'apprendre les bases de la diététique, de démarrer un jardin potager, d'expérimenter des recettes sans déchet, et d'approfondir la question des contenants alimentaires et des additifs.

Le Défi alimentation est une aventure collective, éducative et conviviale pour un changement positif des habitudes alimentaires.

Pour plus de renseignements, contactez l'association Athena au 06 36 29 08 99 ou envoyez un mail à accueil@asso-athena.fr

UNE ACTION POUR L'ENTRETIEN DES MARES DU BOIS DE L'ORATOIRE

Joyau naturel de la ville de Vendôme, le bois de l'Oratoire, abrite une diversité écologique remarquable, notamment grâce à ses mares forestières. Ces zones humides, cruciales pour la biodiversité, ont bénéficié d'une attention particulière grâce à un partenariat entre la ville de Vendôme et le Lycée d'enseignement général et technologique agricole (LEGTA) de Vendôme. Cet accord a permis la réhabilitation de 5 mares, marquant ainsi l'engagement actif des élèves de 1^{ère} bac pro Gestion des milieux naturels et de la faune (GMNF).



La restauration des écosystèmes

Les mares du bois de l'Oratoire sont des sanctuaires naturels servant de site de reproduction à une multitude d'amphibiens, parmi lesquels la salamandre tachetée, le triton alpestre et le triton palmé. Ces espèces, dépendantes de milieux aquatiques sains, trouvent dans ces mares un habitat propice à leur cycle de vie. Afin de préserver et restaurer ces écosystèmes fragiles, les élèves du LEGTA ont entrepris un chantier école en collaboration avec la direction de l'Environnement et Espaces verts de la ville. Le chantier s'est déroulé en plusieurs phases, démontrant l'expertise et l'engagement des élèves. Tout d'abord, la création de haies sèches, réalisées à partir

des rémanents du chantier, a contribué à enrichir le milieu forestier tout en favorisant la biodiversité locale. Une haie plessée a également été mise en place, ajoutant une dimension esthétique tout en servant de refuge naturel pour de nombreux petits animaux.

Un engagement exemplaire

Le nettoyage des mares a constitué une étape essentielle du chantier. L'écrouissage, consistant à retirer les lentilles d'eau et les



algues en surface, a permis de rétablir un équilibre écologique, tandis que l'étirage, en retirant les feuilles en profondeur, a amélioré la qualité de l'eau. Ces actions ont été cruciales pour maintenir des conditions idéales pour la reproduction des amphibiens. Le chantier n'a pas omis les aspects pratiques. La création de bancs, le débitage de rondins et l'extraction d'arbres des mares ont contribué à rendre ces espaces naturels plus accessibles tout en préservant leur caractère sauvage. Au total, ce sont 2 815 m² de milieu naturel qui ont été restaurés par les jeunes élèves du LEGTA. Cet engagement exemplaire des étudiants souligne l'importance des partenariats entre les institutions éducatives et les collectivités locales pour la préservation de l'environnement. Le bois de l'Oratoire, désormais revitalisé grâce à ces efforts conjoints, continuera de prospérer en tant que refuge naturel pour une biodiversité florissante. Félicitations aux élèves du LEGTA de Vendôme pour leur contribution significative à la préservation de notre patrimoine naturel.

Pour prendre contact avec la direction de l'Environnement et des Espaces verts, appelez le 02 54 89 44 60 ou envoyez un mail à deev@catv41.fr

LA CRÉATION D'UN HABITAT INCLUSIF AU CCAS DE VENDÔME

L'habitat inclusif, concept novateur en matière de logement, vise à favoriser la cohabitation harmonieuse de personnes en situation de handicap ou de personnes âgées au sein de la communauté.

Comment ça marche ?

À Vendôme, cette initiative, portée par le Centre communal d'action social (CCAS)

prend vie dans le quartier des Rottes, à deux pas des commerces, où 12 appartements sont mis à disposition. Chaque locataire dispose de son propre espace tout en participant activement à la vie collective, une approche qui redéfinit les normes traditionnelles du logement. Pour accéder à l'habitat inclusif à Vendôme, les critères d'admission sont clairs. Les résidents potentiels doivent être en situation de handicap et/ou avoir dépassé l'âge de 65 ans. Chaque locataire bénéficie d'un appartement T1 de 30 m², offrant un espace personnel tout en permettant

un accès facile aux espaces communs nouvellement réaménagés (voir photo). La clé de la réussite de ce projet réside dans l'équilibre entre l'indépendance des habitants et leur engagement dans la vie communautaire. Chacun vit seul dans son logement, mais la proximité des espaces partagés encourage les interactions, les échanges et la solidarité. Les espaces communs, tels que la cuisine et la buanderie adaptées aux Personnes à mobilités réduites (PMR), sont conçus pour être accessibles à tous, favorisant ainsi l'autonomie des résidents.



Créer une communauté inclusive

Un élément clé à souligner est que l'habitat inclusif n'est pas un établissement médico-social. Contrairement à certaines alternatives, il ne fournit pas de soins spécifiques aux résidents. Cela permet à chaque locataire de choisir ses propres intervenants de santé, offrant ainsi une personnalisation et une flexibilité essentielles pour répondre aux besoins individuels. Ce nouveau type d'habitat représente une avancée significative dans la manière dont nous concevons les espaces de vie pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. En créant une communauté inclusive, respectueuse de l'autonomie de chacun, ce projet offre une réponse novatrice aux défis de la vie quotidienne, favorisant une qualité de vie améliorée et une véritable inclusion sociale. L'ouverture est prévue dans quelques semaines...



Pour plus de renseignements, contactez le 02 54 86 46 50
CCAS de Vendôme
37 avenue Georges Clemenceau
41106 Vendôme - BP20107

LE CPA, UN NOUVEL OUTIL DE TRAVAIL AU SERVICE DE LA VILLE ET DU TERRITOIRE

Le 23 mars 2023, les élus ont voté à l'unanimité la création d'un Centre polyvalent d'activités (CPA) au sud de la ville, sur la Zone d'activités des Courtis. Cette initiative vise à regrouper les services municipaux actuellement dispersés sur plusieurs sites. Moins d'une année plus tard, les contours du futur projet se dessinent...

Le lancement du concours d'architectes a eu lieu le 21 avril 2023, suscitant un vif intérêt. Le jury de sélection, composé des membres permanents de la commission d'appel d'offres de la ville et de personnalités extérieures qualifiées, s'est réuni le 16 octobre pour évaluer les propositions. Le résultat de la délibération a été annoncé le 14 décembre 2023, marquant une étape majeure vers la concrétisation de ce projet essentiel. Ce centre rassemblera bureaux administratifs, locaux et ateliers techniques, hangars, zones de stockage, offrant ainsi des conditions de travail améliorées pour les agents. L'objectif est de moderniser l'administration municipale de plusieurs directions en fournissant un lieu fonctionnel et centralisé. Situé stratégiquement, le centre favorisera la collaboration entre les équipes et simplifiera la logistique des services techniques. C'est une étape concrète vers un environnement professionnel plus efficace, adapté aux besoins croissants de la communauté et répondant aux dernières normes environnementales.



Un projet durable et innovant

La proposition retenue, conçue par le Studio d'architecture Bruno Huet (SABH) à Angers associé aux bureaux d'études Even Structures, Techniques et Chantiers et AB Ingénierie, se distingue par une construction harmonieuse avec son environnement, adoptant un style contemporain et fonctionnel. Le Centre polyvalent d'activités se compose de deux bâtiments distincts, mais complémentaires. D'une part, un édifice administratif abritant les bureaux des différentes directions et, d'autre part, un hangar regroupant les ateliers et des locaux de stockage. Cette configuration vise à optimiser l'efficacité opérationnelle tout en préservant une esthétique architecturale cohérente. L'intérieur du centre privilégie des espaces ouverts, favorisant la collaboration et l'efficacité au sein des équipes. L'organisation et l'optimisation des bureaux sont au cœur du projet, visant à stimuler la productivité des agents. C'est ainsi que les différents services, tels que la direction de la Voirie, du Patrimoine et de l'Efficacité énergétique, la direction des Cycles de l'eau, la direction de la Logistique et des Manifestations, la direction Enfance Jeunesse, et le service Magasin, seront

regroupés pour favoriser la synergie et la coordination. L'aspect logistique du centre a également été soigneusement planifié pour optimiser les déplacements et les flux de véhicules, minimisant ainsi les nuisances, les croisements et les manœuvres délicates. Cette démarche vise à renforcer à la fois la sécurité et la productivité des équipes. Enfin, le projet s'inscrit dans une démarche durable, avec une conception bioclimatique visant à réduire au maximum les besoins en énergie des bâtiments. L'utilisation de l'ossature bois témoigne aussi de l'engagement envers des pratiques respectueuses de l'environnement. Le CPA aspire à être un exemple de bâtiment durable, avec des solutions énergétiques éprouvées, une maintenance simplifiée et des coûts d'entretien et de consommation d'énergie maîtrisés, répondant aux objectifs E3 C1 de la réglementation environnementale 2020. Ce projet conjugue fonctionnalité, esthétique contemporain et responsabilité environnementale. Il incarne l'évolution future des espaces professionnels, intégrant des solutions innovantes pour un environnement de travail moderne et durable.

La construction du CPA est la réponse au besoin de regrouper les services techniques sur un même site et de les doter d'un outil de travail moderne



Le projet en chiffres



Coût d'opération

9,9

millions
d'euros HT



Terrain de

21 000 m²



Bâti de l'ordre de

5 200 m²



Espaces de stockage
extérieurs d'environ

4 000 m²



Environ

100

agents présents
sur site

Cap sur 2026

Les travaux du Centre polyvalent d'activités sont planifiés pour débuter à la fin de l'année 2024, marquant ainsi le début d'une phase concrète de ce projet d'envergure. Le déménagement des services est programmé pour la fin de l'année 2025, signant une transition attendue vers une infrastructure moderne et optimisée. L'inauguration officielle est prévue en début d'année 2026, moment où la vision architecturale prendra vie et deviendra un cadre de travail dynamique pour les différentes directions et services. À présent, le cap est mis sur les étapes cruciales des études

de conception d'avant-projet, la préparation minutieuse de la consultation des entreprises et enfin, le choix des partenaires qui concrétiseront cette vision. Ces phases décisives représentent les fondements sur lesquels reposera la réalisation du CPA, soulignant l'importance de chaque décision dans la création de ce nouvel espace professionnel. Ce projet d'avenir promet de redéfinir les normes professionnelles, créant un environnement où l'excellence architecturale se marie harmonieusement avec les besoins opérationnels actuels et futurs.

Le mot de...

Laurent Brillard

Maire-Président

« Ce nouveau centre va bien au-delà d'une simple construction, remplaçant nos locaux anciens, vétustes et énergivores qui ne répondent plus à nos besoins. Il offrira à nos équipes des conditions de travail optimales, favorisant l'efficacité et la collaboration. Nous espérons qu'il suscitera l'intérêt de nombreuses personnes pour rejoindre nos services. Ce déménagement libérera également de l'espace au cœur de notre ville, ouvrant la voie à de nouveaux horizons dans le cadre du renouvellement urbain. Cela nous permettra de concrétiser d'autres projets municipaux, contribuant ainsi à la revitalisation continue de notre centre-ville. »



RETROUVEZ L'ACTUALITÉ DE VOS COMMERCES



Osteria n°5

Vendôme accueille avec enthousiasme l'arrivée d'Osteria n°5, un restaurant qui promet de faire vibrer les papilles des amateurs de cuisine italienne authentique. Situé à proximité de l'emblématique porte Saint-Georges, ce nouvel établissement offre une expérience culinaire immersive dans un cadre chaleureux et convivial. La carte séduit par sa variété de spécialités italiennes, offrant une palette de saveurs allant des pâtes fraîches à des salades composées raffinées et des desserts revisités, parmi lesquels le fameux tiramisu. Alors, n'attendez plus et laissez-vous séduire...

5 rue Poterie 41100 Vendôme
 Du mardi au samedi de 12h à 14h30
 et de 19h à 22h30
 Info et réservation : 02 54 80 37 90
 Et rendez-vous sur leurs réseaux sociaux :
 Instagram Osteria_n.5 Facebook Osteria N.5

Le faubourg Chartrain se dévoile

Le faubourg Chartrain se transforme progressivement. Depuis la réouverture de la première tranche le 17 novembre, les usagers peuvent déjà percevoir ce que sera le nouvel aménagement. Petit à petit, les cépées de lilas d'Inde (*lagerstroemia*) se déploient dans les jardinières, afin d'apporter une touche végétale au faubourg. Ce chantier nécessaire depuis longtemps pour notre centre-ville reste une période délicate pour les commerçants du faubourg, c'est pourquoi il a été décidé d'arrêter exceptionnellement les travaux dès le 14 décembre et jusqu'au 7 janvier. La 2^e tranche du chantier fermera à nouveau la circulation du faubourg début février, après une ouverture partielle en janvier pour accompagner le lancement des soldes. Dans quelques semaines, la moitié du faubourg Chartrain aura été rénovée, offrant une vision de plus en plus concrète de l'évolution de cette artère emblématique du centre-ville de Vendôme.



EXPOSITIONS

Expositions gratuites
 Ouverture jeudi, vendredi
 et dimanche de 15h à 19h,
 samedi de 14h à 19h.

Du 3 mai au 16 juin
Le Best of de la peinture d'aujourd'hui
 Manège Rochambeau

Exposition réunissant une dizaine d'artistes de renommée internationale, proposée par Ludovic Duhamel.

Du 10 mai au 9 juin
Paul Balme
 Chapelle Saint-Jacques

Exposition monographique du sculpteur ayant son atelier à Chouzy-sur-Cisse et artiste permanent de la galerie Capazza depuis 2006.

Du 5 juillet au 22 septembre
Guy de Malherbe
 Manège Rochambeau

Exposition monographique du peintre contemporain avec une rétrospective récente de ses œuvres sur le thème de la nature, inspirée par le monde minéral et notamment les rivages.

Du 30 août au 22 septembre
Yveline Bouquard
 Chapelle Saint-Jacques

Exposition monographique de l'artiste peintre tourangelle qui présentera des œuvres sur le thème des glaciers.

Tous les événements sur vendome.eu

OFFICE DE TOURISME DE VENDÔME

- 📍 47 - 49 rue Poterie 41100 Vendôme
- ☎️ 02 54 77 05 07
- ➔ vendome-tourisme.fr

Forum Jobs d'été et Alternance

Samedi 16 mars de 10h à 17h
 Le Minotaure

L'objectif du forum organisé en association avec la Mission locale du Vendômois, France Travail, la direction du Développement économique, la direction des Ressources humaines et la direction Enfance Jeunesse de Territoires vendômois, la Chambre de commerce et de l'artisanat, le Bureau information jeunesse de Loir-et-Cher (Bij41) et le Point information jeunesse (Le Transfo) est de faciliter la mise en relation des jeunes et des recruteurs de l'arrondissement de Vendôme en leur favorisant l'accès à un emploi saisonnier quel que soit leur niveau de qualification et d'expérience. La nouveauté de cette édition réside dans l'ajout d'offres en alternance parmi les opportunités offertes aux participants. Rendez-vous le 3^e samedi du mois de mars au Minotaure pour découvrir toutes les offres.



Braderie d'hiver

Vendredi 1^{er} et samedi 2 mars
 de 10h à 19h
 Centre-ville de Vendôme

La Fédération du commerce du Vendômois organise pour la 2^e fois une Braderie d'hiver dans le centre-ville de Vendôme. Un épisode très attendu pour les clients friands de bonnes affaires, comme pour les commerces satisfaits de pouvoir déstocker les références de fin de saison. Tous les commerçants seront heureux de vous accueillir durant ces 2 jours, un événement à ne pas manquer pour tous ceux qui aiment dépenser à moindre coût. Profitez de ces 2 journées dédiées aux bonnes affaires au cœur de Vendôme !



Vendôme passionnément

Nous le faisons, nous agissons !

Une nouvelle année est souvent gage de bonnes résolutions, il n'en est rien pour notre équipe. Effectivement, en ce qui nous concerne, nous ne sommes pas dans les résolutions mais bien, et cela depuis le début du mandat, dans l'action. Nous continuons à tenir nos engagements avec la ferme volonté de faire toujours mieux pour notre ville. Il s'agit avant tout de répondre aux défis qui s'ouvrent à nous : économique, immobilier, climatique, numérique et générationnel. Pour répondre à ces enjeux, nous devons nous doter d'outils nécessaires et modernes. C'est là l'objet de notre futur Centre Polyvalent d'Activités. Vieux serpent de mer qui n'a jamais abouti avec nos prédécesseurs et que nous avons décidé de réaliser. Nous le faisons ! Nous agissons ! Il en va d'abord de l'intérêt des agents de nos collectivités qui doivent pouvoir travailler dans des locaux qui répondent aux exigences actuelles. Il en va aussi d'en finir avec les passoires thermiques et de libérer, à terme, des espaces pour accueillir des logements et de nouveaux Vendômois. Nous le faisons ! Nous agissons ! Cette attention pour nos agents nous l'avons également à travers la prime inflation qui a été proposée en fin d'année, elle est la reconnaissance de leur travail, nous leur devons. Conscients des

opportunités offertes par la présence de très belles entreprises sur notre territoire et conscients des perspectives réjouissantes avec l'arrivée de nouvelles, nous devons cependant faire face à la pénurie de logements. La requalification du quartier gare répondra à ce défi et accueillera les collaborateurs de ces entreprises, locomotives de notre économie. Et après tant d'années avec une population en déclin, réjouissons-nous des résultats du dernier recensement qui montre que la tendance s'inverse et nous ne doutons pas que cette croissance va perdurer. C'est le travail constant que nous menons au quotidien pour rendre notre ville toujours plus attractive et dynamique. Alors que nous avons déjà mis en œuvre 80 % de notre programme municipal, nous avons tracé la feuille de route jusqu'en 2026 et cela, et comme depuis 2020, sans augmenter vos impôts locaux. Nous le faisons ! Nous agissons ! Nous le faisons car nous sommes portés par votre énergie, nous agissons car nous sommes convaincus que notre ville peut faire toujours mieux pour chaque Vendômoise et Vendômois. Aussi, au nom de l'équipe municipale majoritaire, nous vous souhaitons une belle année 2024 ; de santé, de joie et de bonheur et nous formons le vœu d'être toujours et encore à vos côtés.

Laurent BRILLARD et les élus de la majorité

Partageons demain

Centre Polyvalent d'Activité, un investissement intéressant mais qui en appelle d'autres

Dans deux ans environ, une centaine d'agents de la ville et de la communauté d'agglomération aura déménagé sur un nouveau site leur donnant de meilleures conditions de travail, dans un espace plus fonctionnel et moins énergivore que les sites historiques. Un choix que nous avons partagé qui va dans le sens de la modernisation du service public mais à condition que nous encourageons aussi le recrutement d'agents sous statut de la fonction publique. En effet, il ne faut pas oublier le taux très élevé de contractuels (38% pour la ville de Vendôme) souvent à temps non complet non choisi, donc subissant une forme de précarité et de faibles salaires. Le service public territorial, comme les autres services publics, a besoin de professionnels pour répondre aux besoins fondamentaux de la population. Le statut de la fonction publique permet de garantir aux usagers la neutralité, l'égalité de traitement, le respect du cadre légal et des missions rendues en exigeant la qualité et la continuité du service. Si leur recrutement, leur mobilité professionnelle et leur formation mobilisent des moyens financiers, ils constituent des choix politiques. Des choix politiques qui depuis 2014 font du recrutement la variable d'ajustement du budget. Le résultat de ces choix politiques est aussi l'absence de production de logements locatifs accessibles qui contribue fortement à faire baisser la population à moins de 16 000 habitants. La baisse de la dotation de l'Etat qui suivra, toujours calculée à partir du recensement, réduira encore les capacités budgétaires de la ville.

Christophe CHAPUIS, Caroline BESNARD et Patrick CALLU

Ces tribunes n'engagent pas la rédaction.

Place à Vendôme

En 2024, nous souhaitons aux Vendômois(e)s de beaux moments avec leurs proches, et de trouver la joie partout où elle se niche. Nous continuerons de porter des propositions concrètes, des valeurs de partage, d'inventivité, de curiosité pour l'autre. Nous défendrons une politique locale qui répond à vos besoins quotidiens, au-delà du tourisme ou du luxe !

Pierre FOURNET-FAYARD et Marlène GÉRARD

Vendômois naturellement

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2024. Que cette nouvelle année soit pour chacune et chacun, pour nos associations, entreprises, services à la population et pour nous, élu·e·s, l'occasion de solidarité, d'écoute et d'ambition écologique. Ne soyons pas en retard en ces temps de changements globaux pour pouvoir bien vivre ensemble à l'avenir.

Florent GROSPART et Annie GUELLIER

La ville de Vendôme et Territoires vendômois à votre service

HÔTEL DE VILLE ET DE COMMUNAUTÉ

Parc Ronsard
Lundi, mercredi, jeudi : 8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h 30
Mardi : fermé le matin - 13 h 30 à 17 h 30
Vendredi : 8 h 30 à 17 h 30 en continu
Tél. 02 54 89 42 00 - Fax 02 54 89 42 01
• DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Tél. 02 54 89 41 81
• ENFANCE JEUNESSE
Tél. 02 54 89 41 71
• VIE SCOLAIRE
Tél. 02 54 89 41 77
• SPORTS
Tél. 02 54 89 41 66
• PÔLE TRANSPORTS ET MOBILITÉ
Move : move-vendomois.fr
Inscription : tél. 02 54 89 43 40
Info réseau : tél. 02 54 89 41 36
• POLICE MUNICIPALE
Tél. 02 54 89 42 00 - Fax 02 54 89 42 01

MAIRIE ANNEXE

Avenue Jean Moulin
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 8 h 30 à 12 h - 13 h 30 à 17 h 30
Mardi : 13 h 30 à 17 h 30
Tél. 02 54 89 46 00 - Fax 02 54 77 93 15

CENTRE CULTUREL

24, avenue Georges Clemenceau
Période scolaire :
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 16 h à 18 h 30
Mercredi : 14 h à 18 h
Vacances scolaires :
Lundi au vendredi : 10 h à 12 h - 14 h à 18 h (sauf sorties à la journée)
Tél. 02 54 89 16 50

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS) ET CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

37, avenue Georges Clemenceau
Lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h 30 - 13 h 30 à 17 h (fermé le mardi matin)
Tél. 02 54 86 47 00 - Fax 02 54 86 47 17

CENTRE SOCIAL

3, rue du Colonel Fabien (près de la mairie annexe)
Lundi au jeudi : 9 h à 12 h - 13 h 30 à 18 h
Vendredi : 9 h à 12 h
Tél. 02 54 89 46 20

LE MINOTAURE

Rue César de Vendôme
Lundi au vendredi : 13 h 30 à 18 h
Samedi : 10 h à 12 h (sauf vacances scolaires)
Réservation de salles : tél. 02 54 89 44 00
Billetterie : tél. 02 54 89 44 00
Fax 02 54 89 44 04

MAISON DE L'ENFANCE

Rue Geoffroy Martel
Accueil de loisirs Les Galopins
Mercredi : 7 h 30 à 18 h 30
Toutes les vacances scolaires : 8 h à 18 h (accueil des enfants de 3 à 13 ans)
Tél. 02 54 72 23 14

MÉDIATHÈQUES

Parc Ronsard
Pour consulter les horaires, appeler au 02 54 89 43 66 ou rendez-vous sur mediaenvendomois.fr
Bibliothèque des Rottes
Rue du Colonel Fabien
Pour consulter les horaires, appeler au 02 54 89 46 15 ou sur mediaenvendomois.fr

POINT D'ACCÈS AU DROIT (PAD)

37, avenue Georges Clemenceau
Tél. 02 54 86 47 77
Retrouvez toutes les structures accueillies au sein du PAD sur www.vendome.eu/pointdaccessaudroit

POINT D'ACCÈS AU NUMÉRIQUE POUR LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES (P@NDA)

Mairie annexe
Lundi au jeudi : 14 h 30 à 17 h 30
Vendredi : 14 h 30 à 16 h 30
Tél. 02 54 89 46 06

PÔLE PETITE ENFANCE (PPE)

5, rue du Colonel-Fabien
Tél. 02 54 89 49 00
Les Lutins (accueil permanent)
Lundi au vendredi : 7 h 30 à 18 h 30
Tél. 02 54 89 49 20
Les Frimousses (accueil permanent)
Lundi au vendredi : 7 h 30 à 18 h 30
Tél. 02 54 89 49 21
T'Rotinette (accueil occasionnel)
Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8 h 30 à 17 h 30
Tél. 02 54 89 49 30
Relais parents assistantes maternelles (RPAM)
Tél. 02 54 89 49 40

SERVICE INTERCOMMUNAL DU LOGEMENT SOCIAL (SILS)

Permanences
Hôtel de ville et de communauté
Vendredi : 13 h 30 à 17 h 30
Mairie annexe des Rottes
Lundi : 8 h 30 à 12 h
Jeudi : 13 h 30 à 17 h 30
Tél. 02 54 89 43 89 (sauf mercredi)

TRANSFO - INFORMATION JEUNESSE MULTIMÉDIA - POINT CYB

Lundi : 10 h à 17 h 30 en continu
Mardi au vendredi : 14 h à 17 h 30
Tél. 02 54 89 13 00
transfo@catv41.fr



Pour toute réclamation :
Département Qualité AFNOR Certification
11 rue Francis Pressensé
F-93571 La Plaine Saint-Denis CEDEX
01 41 62 63 14 (tous les matins sauf le mercredi)

Les élus à votre écoute

Laurent Brillard

Président de la communauté d'agglomération Territoires vendômois - Maire de Vendôme
Permanence sur rendez-vous au 02 54 89 42 02 et le 1^{er} et 3^e mercredi de 10 h à 12 h à la mairie annexe (quartier des Rottes) et le dernier mercredi de chaque mois de 10 h à 12 h à la salle Gabriel Fauré (quartier sud)

Permanence des autres élus sur rendez-vous au 02 54 89 42 03

Benoît Gardrat

1^{er} maire-adjoint - Grands projets, urbanisme, politique foncière, ville numérique

Michèle Corvaisier

2^e maire-adjointe - Politique événementielle, relations internationales, sécurité des établissements recevant du public

Phillippe Chambrier

3^e maire-adjoint - Environnement, évaluation de l'empreinte écologique des politiques publiques, voirie et bâtiments

Béatrice Arruga

4^e maire-adjointe - Politique éducative, Programme de réussite éducative (PRE) et à l'alimentation

Simon Houdebert

5^e maire-adjoint - Stratégie financière, élections

Agnès MacGillivray

6^e maire-adjointe - Patrimoine, archives, fonds anciens, restauration et valorisation du château, assurances et commande publique

Tural Keskiner

7^e maire-adjoint - Affaires administratives, intégration et dialogue interculturel

Mintyh Mabilia-Boussi

8^e maire-adjointe - Vie associative, démocratie locale, égalité femmes-hommes, cohésion sociale

Jimmy Marcilly

9^e maire-adjoint - Politique sportive

Alia Hammoudi

Conseillère municipale déléguée - Accessibilité, inclusion

Floriane Cassaud

Conseillère municipale déléguée - Prévention santé, sécurité sanitaire (dont hygiène des locaux)

Yolande Morali

Conseillère municipale déléguée - Action sociale de proximité

Marwane Chabbi

Conseiller municipal missionné - E-administration et développement du numérique (placé auprès du 1^{er} adjoint)

Partageons demain :

Permanences le 1^{er} et 3^e mercredi, de 16 h 30 à 17 h 30 à la mairie annexe

Place à Vendôme :

Permanences le 2^e et 4^e mercredi, de 16 h 30 à 17 h 30 à la mairie annexe

Vendômois naturellement :

vendomoisnaturellement@gmail.com

Laurent Brillard, Maire-Président,
le Conseil municipal de Vendôme,
le Conseil de communauté d'agglomération Territoires vendômois,

vous souhaitent

leurs
meilleurs
vœux pour
2024



*« Vivez si m'en croyez, n'attendez
à demain. Cueillez dès aujourd'hui
les roses de la vie. »*

Pierre de Ronsard
1524-2024 : 5 siècles de vers